



Direction de la Formation Initiale  
et du Concours

## CONCOURS D'ACCÈS A L'IRA DE NANTES SESSION 2025

### RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

Edouard LEROY  
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Le présent rapport a pour objet de dresser un bilan du concours et de faire part des observations et des enseignements qu'en ont retiré les membres du jury, afin de répondre aux interrogations des candidats et leur donner des pistes de travail et de réflexion pour les aider dans la préparation des épreuves.

Le président et l'ensemble des membres du jury tiennent à remercier les équipes de l'IRA de Nantes, sa directrice, Mme Yamina LAMRANI-CARPENTIER, la directrice de la formation initiale et du concours et son adjointe, Mmes MONPROFIT-PELLEJERO et SOUFFOY-ZAÏNE, et son équipe Concours Mmes DESBOUILLONS et FILLON. Ces remerciements s'adressent également à tous les personnels qui se sont mobilisés pour l'accueil des candidats et les ont accompagnés lors des épreuves écrites et orales.

Le président remercie tous les membres du jury pour leur engagement, le sérieux et la bienveillance dont ils ont fait preuve, pour leur cohésion et pour l'excellent climat constructif qui a régné tout au long de la session 2025.

### **1 - ÉLÉMENTS STATISTIQUES**

Pour cette session 2025, le nombre de postes ouverts se décompose ainsi :

- Concours externe : 84 (contre 102 postes la session précédente)
- Concours interne : 49 (contre 60 postes la session précédente)
- 3<sup>ème</sup> concours : 15 (contre 18 postes la session précédente)

Alors que le nombre de postes ouverts au concours 2025 a légèrement diminué, le nombre de candidats présents aux épreuves écrites a nettement augmenté : 1 011 présents au total pour les trois concours à cette session contre 647 lors de la session d'automne 2024 et 545 lors de la session d'automne 2023.

Le taux de présence moyen est de 61,1 %.

- Pour le concours externe : 58,1% de présents contre 46,7% pour la session 2024
- Pour le concours interne : 67,6% de présents contre 53,5 % pour la session 2024
- Pour le 3<sup>ème</sup> concours : 55,2% de présents contre 40% pour la session 2024.

La barre d'admissibilité a été fixée à 10,64 pour le concours externe (7,19 pour la session précédente), à 10,7 pour le concours interne (7,15 précédemment) et à 10,756 pour le 3<sup>ème</sup> concours (8,06 précédemment), soit un taux d'admissibilité respectivement de 40,3%, 28% et 44,8%.

233 candidats ont été déclarés admissibles au concours externe, 105 candidats au concours interne et 26 candidats au 3<sup>ème</sup> concours.

S'agissant des modalités organisationnelles de l'épreuve orale, huit visioconférences ont été programmées en lien avec les préfetures des régions et territoires ultra-marins de Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie et de La Réunion. Une visioconférence a été programmée avec l'ambassade de France à Brasilia au Brésil et une visioconférence a été programmée avec l'ambassade de France à Washington aux Etats-Unis. Les entretiens se sont déroulés en présence du président de jury, garant du bon déroulement. Trois candidats ultra-marins ont fait le choix du déplacement à l'IRA de Nantes.

La qualité des visioconférences était bonne. Une seule audition a subi une coupure limitée de moins de trois minutes ce qui a permis de reprendre l'oral après une très courte interruption.

Sur toute la durée des épreuves orales, le président du jury a assisté, en tant qu'observateur des examinateurs, à des oraux des trois concours, en plus des visioconférences, garantissant l'unicité du jury et l'homogénéité dans l'évaluation et la notation des sous-jurys.

La réunion d'admission a eu lieu le 12 juin 2025 et les résultats ont été publiés le lendemain.

La barre d'admission sur liste principale a été fixée à 13,12 pour le concours externe (10,38 pour la session précédente), à 11,36 pour le concours interne (9,69 précédemment) et à 11,33 pour le 3<sup>ème</sup> concours (10,24 précédemment).

Une liste complémentaire a été établie pour le concours externe (à hauteur de 16 postes), pour le concours interne (à hauteur de 5 postes) et pour le 3<sup>ème</sup> concours (à hauteur de 1 poste).

Les taux de sélectivité (présents écrits/admis) sont de :

- 6,9 pour le concours externe
- 7,7 pour le concours interne
- 3,9 pour le 3<sup>ème</sup> concours.

Plusieurs réunions et échanges ont eu lieu pour accompagner les membres du jury renouvelés et les nouveaux membres, les former, les professionnaliser, et harmoniser leurs évaluations :

- Une réunion d'information et de bilan avec l'ensemble du jury, le 20 mars 2025 ;
- Un suivi par le président de jury et des échanges avec les binômes de correcteurs lors de la phase de correction des épreuves écrites du 10 avril au 4 mai ;
- La réunion d'admissibilité le 12 mai 2025 en présence des membres de jury en visioconférence et de la gestionnaire concours ;
- Une formation de professionnalisation à l'épreuve orale le 2 juin 2025, suivie d'une réunion de préparation des entretiens ;
- Des points quotidiens menés par le président de jury avec les sous-jurys tout au long des épreuves orales.

Les tableaux statistiques sont consultables en annexe du rapport.

## **2 - ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ : LE CAS PRATIQUE**

L'épreuve écrite de Questions à Choix Multiples (QCM) a été supprimée. L'épreuve écrite de Cas pratique est commune à tous les IRA, le sujet est déterminé par les 5 présidents de jurys. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

L'épreuve de cas pratique est d'une durée de 4 heures coefficient 5. Cette épreuve est définie à l'article 2 de l'arrêté du 28 mars 2019 :

*« La première épreuve d'admissibilité consiste en la résolution d'un cas pratique, à partir d'un dossier portant sur un ou plusieurs thèmes d'actualité des politiques publiques relevant de l'Etat. Cette épreuve vise à vérifier les qualités rédactionnelles des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse ainsi que leur aptitude à proposer des solutions de manière argumentée et organisée.*

*La résolution du cas pratique prend la forme d'une note argumentée visant notamment à introduire les propositions de solution pratique du candidat. Ces propositions prennent la forme de documents annexes opérationnels de son choix (rédaction d'un courrier, fiche de procédure, projet de courriel, rétroplanning, organigramme, outil de communication, etc.). L'argumentaire utilisé par le candidat peut faire référence aux acquis de son parcours académique et professionnel. »*

La liste des thèmes, pour la session 2025, fixée par arrêté du 16 octobre 2024, était :

- Enjeux de cohésion sociale, de développement durable et de diversité des territoires dans les politiques publiques
- Finances publiques et intervention économique
- Evolution des services publics : enjeux de transformation, notamment numérique ; simplification, efficacité et évaluation
- Système éducatif, du 1<sup>er</sup> degré à l'enseignement supérieur
- Enjeux européens et internationaux des politiques publiques
- Organisation territoriale de la France.

L'épreuve consiste en un exercice de projection professionnelle dans l'activité d'un attaché d'administration de l'Etat. La note de cadrage du cas pratique et le référentiel des attentes du jury sont accessibles en ligne sur le portail de la fonction publique : les candidats sont invités à les consulter attentivement dans le cadre de leur préparation.

Pour cette session, deux ruptures d'anonymat ont été prononcées. **Pour rappel, aucune mention d'identité ou signes distinctifs (nom, prénom, signature, initiales, employeur, service...) ne doivent figurer sur la copie.** En effet, la rupture d'anonymat entraîne l'exclusion du concours.

Les textes qui régissent l'épreuve de cas pratique sont très clairs et doivent être bien lus et compris des candidats. Chaque année ces éléments sont remis en avant par les présidents de jury.

Les candidats des trois concours doivent bien intégrer le caractère professionnel de l'exercice qui est demandé. A titre d'illustration, quand une secrétaire générale de Préfecture demande une note avec des annexes qui sont des courriers du Préfet ou des éléments de langages en vue d'une réunion présidée par le Préfet, il est clair que ce document doit être rédigé pour être lu par le Préfet. Cette note doit ainsi avoir un caractère stratégique et synthétique à la hauteur de la problématique présentée par le sujet.

La note est rédigée avec une date qui est celle du jour de l'épreuve et non pas en réponse à une circulaire datant de plusieurs mois. En l'espèce, le sujet de cette année nécessitait de se positionner dans le cadre d'un processus d'amélioration continue initié par une circulaire publiée il y a plusieurs mois. Il convenait, comme les agents en poste au sein de l'administration territoriale de l'État, de faire vivre les processus impulsés par cette dynamique interministérielle reprise par les Premiers ministres successifs.

Le président du jury souhaite à nouveau alerter les candidats sur l'attention à porter à la rédaction des annexes et à la pertinence de ces dernières. Ces documents doivent pouvoir se lire de manière autonome et porter à l'attention du lecteur des informations importantes. De manière claire, le fil conducteur d'une réunion ne peut être constitué uniquement de considérations logistiques telles que la réservation de la salle, la commande de viennoiseries et de café ou la mention d'un mot de bienvenue du Préfet. De la même façon, un courrier adressé à des élus ne peut méconnaître le statut particulier qui est le leur du fait de la représentativité démocratique qui est la leur. Il ne peut être attendu de leur part de répondre dans les délais au représentant de l'État dans le département dans le seul but que ce dernier respecte les objectifs que lui a fixé le Premier ministre par circulaire. Quand les annexes ont été rédigées, elles ont été trop nombreuses à sombrer dans ces travers. Elles ont alors été sanctionnées par des notes très faibles.

Le sujet qui était proposé était accessible et le jury a été satisfait de pouvoir accorder des notes permettant de sélectionner en toute confiance des candidats pour les épreuves d'admission, même si l'abandon d'une seconde épreuve écrite permettant de certifier des connaissances a été perçu comme un manque important dans le processus conduisant à l'admissibilité.

### **3 - ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION : L'ENTRETIEN AVEC LE JURY**

La durée de l'entretien est de 30 minutes, dont 5 minutes au plus de présentation par le candidat. Cette épreuve est assortie du coefficient 7. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

L'entretien vise à évaluer notamment :

- Les qualités personnelles des candidats, leur potentiel et leur comportement face à des situations concrètes, au regard de ce qui est attendu des attachés, dans leurs métiers divers et les 3 univers professionnels auxquels prépare l'IRA : l'administration centrale, l'administration territoriale de l'Etat et l'administration scolaire et universitaire.
- Les motivations : choix de la fonction publique d'Etat, projection sur le service public rendu à l'usager, projection sur la mobilité fonctionnelle et géographique, choix de suivre la formation au sein de l'IRA.

Le jury s'appuie, pour le concours externe, sur une fiche individuelle de renseignements (FIR) complétée par les candidats, précisant leur formation, le cas échéant, leurs expériences professionnelles et leur projet professionnel.

Pour le concours interne et pour le 3<sup>ème</sup> concours, les candidats complètent un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP), précisant leur parcours de formation, leur expérience professionnelle et extra-professionnelle et la présentation de leur projet professionnel.

Les candidats ont ainsi la possibilité de présenter au jury un aperçu de leurs compétences, mais aussi de leur personnalité. Ces documents sont une base de travail pour la préparation des entretiens par les membres du jury **mais ne sont pas notés**.

Quelles que soient la qualité et la pertinence des conseils et des formations qui peuvent être donnés en la matière, **le projet professionnel et les motivations sont avant tout le résultat d'une réflexion individuelle**. Aussi, les candidats doivent s'investir personnellement dans l'élaboration de la fiche de renseignement ou du dossier RAEP, en soignant sa rédaction et en évitant des formules stéréotypées.

Les éléments portés par les candidats sur ces documents, les environnements cités, les capacités, aptitudes et connaissances revendiquées, constituent des domaines naturels d'interrogation du jury

lors de l'épreuve orale. Ils doivent en conséquence être rédigés avec une très grande attention.

L'épreuve orale des concours de recrutement est très sélective. Il est attendu des candidats une très grande attention sur leur manière d'être, sur la manière de se présenter et d'exposer le parcours qui les conduit à présenter leur candidature à ce concours et à souhaiter devenir un attaché d'administration de l'État. Les candidats doivent avoir conscience que leur exposé doit les représenter fidèlement car les autoévaluations flatteuses qu'ils peuvent se décerner seront testées ou questionnées dans les échanges.

Dans le cadre des échanges, les mises en situation permettent aux membres du jury d'apprécier la qualité d'écoute des candidats, leur réactivité, les connaissances sur lesquelles ils fondent leurs raisonnements et l'intelligence des situations dont ils peuvent faire preuve.

Lors de l'épreuve orale, certains candidats ont parfois, dans leurs réponses, exposé de trop grandes lacunes sur le sujet évoqué. Il est conseillé aux candidats de ne pas tenter de répondre au hasard quand ils n'ont pas les éléments leur permettant de construire une réponse. A contrario, s'ils sont plusieurs fois au cours de l'oral en situation de ne pas répondre à une question, ils se mettent également en difficulté.

A l'issue de l'épreuve orale, les membres du jury n'attribuent pas une note au candidat, qui serait en lien direct avec ses expériences et/ou son parcours. Ils notent la perception qu'ils ont eu de la prestation que le candidat a délivrée devant eux. Les annotations qui sont portées à la connaissance des candidats sont là pour les aider à comprendre cette note.

De manière normative, des notes inférieures à 8 indiquent aux candidats que la perception de leur performance est éloignée des attendus mais que le jury considère qu'ils pourront avec une meilleure préparation se rapprocher de ces derniers.

Sans parler des notes éliminatoires, une note autour du 6 a été la marque d'un jugement du jury ne comprenant pas la prestation fournie par le candidat et y trouvant trop de lacunes ou d'éléments éloignés des attendus. Une telle note doit appeler une sérieuse remise en cause du projet professionnel du candidat. Le succès d'une telle démarche implique de se détacher de sa propre perception de la prestation assurée devant le jury.

Le président du jury souhaite réitérer l'assurance de la grande bienveillance dont ont fait preuve les membres du jury d'admission, du premier jour des épreuves jusqu'au dernier.

### **3.1 - Observations et analyse**

Les trois concours conduisent à la sélection en qualité d'élève de l'IRA. Les membres du jury ont ainsi cet élément en tête dans chacun des concours quel que soit le profil des candidats.

Ces profils sont très divers au sein de chaque concours et les profils types de « l'étudiant », du « fonctionnaire de catégorie B », du « salarié du privé » ou de « membre du secteur syndical ou associatif », ne sont plus des éléments structurants de l'analyse des candidatures de chacun des trois concours. Ce constat n'est pas un postulat théorique, il s'agit du constat de la diversité des profils qui se retrouvent dans chacun des concours.

Les fiches que remplissent les candidats à l'attention du jury et les propos de leurs présentations sont très structurants pour la bonne tenue de l'entretien. La démarche qui est la leur, les points forts de leurs candidatures doivent apparaître clairement, de manière juste et fondés par leur propre réflexion. Présenter, réciter une présentation qui aurait été écrite par d'autres n'est pas une pratique conseillée par le jury.

Ainsi, ce qui est évalué c'est la capacité à intégrer la scolarité de l'IRA avec un socle de connaissances

et de compétences, sociales notamment, ainsi que le potentiel pour intégrer un corps interministériel de cadre A de la fonction publique d'Etat.

Pour tous les candidats, dans tous les concours, il est utile d'exprimer un souhait relatif à ses perspectives de carrière, ou de se préparer à répondre à une question dans ce domaine. Il est important d'avoir réfléchi à cette thématique et il est attendu des candidats d'être en mesure de répondre à des questions approfondies autour de leur réponse. L'expression du candidat doit être le reflet d'une réflexion pertinente au regard de son parcours, des compétences qu'il présente et d'un projet professionnel qui doit convaincre le jury.

Les commissions sont spécialisées par concours et savent s'adapter aux publics spécifiques qu'elles reçoivent et in fine les candidats reçus sont bien ceux qui ont été jugés, par ordre de mérite, comme les meilleurs pour devenir élèves de l'IRA de Nantes.

Le président et l'ensemble du jury n'ont aucun doute sur le potentiel des candidats sélectionnés et leur souhaitent une scolarité riche et profitable à l'IRA de Nantes pour le développement de leur posture professionnelle de cadre.

#### **4 - CONCLUSION**

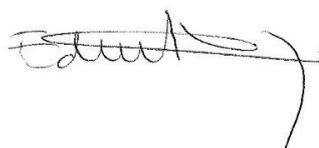
Le président du jury souhaite attirer l'attention des candidats sur le sérieux qu'il convient d'accorder à la préparation du concours d'entrée à l'IRA. Se présenter au concours sans avoir suffisamment mûré et préparé sa candidature n'est pas conseillé. A cet égard, il est rappelé aux candidats des trois concours que l'IRA de Nantes met à disposition des candidats différents modules et dispositifs qui peuvent nourrir leur préparation et, le cas échéant, accompagner celle-ci pour les épreuves écrites et orales.

Les connaissances requises pour devenir attaché d'administration de l'Etat sont importantes et diverses, certaines pourront être acquises durant la scolarité. Il n'est toutefois pas envisageable ni souhaitable d'intégrer la scolarité de l'IRA avec des lacunes trop importantes. Ainsi, il est fortement conseillé aux candidats d'acquérir ces connaissances tout au long de leur préparation avec un sens aigu de curiosité et un professionnalisme développé.

Les notes obtenues à l'écrit comme à l'oral constituent une indication pour les candidats de la perception de la candidature délivrée le jour des épreuves. Le jury les invite à un travail de réflexion personnel sur ces résultats, et à échanger au sein de leur sphère personnelle et professionnelle (collègues, hiérarchie, services des ressources humaines, etc.) afin de définir la stratégie de développement de carrière la plus pertinente pour leur situation. Le jury est très satisfait de la qualité des candidatures qui ont été retenues sur les listes d'admis lors de cette session et souhaite à l'ensemble de ces futurs attachés une scolarité productive à l'IRA de Nantes.

Le Président du jury appelle de ses vœux la remise en place aussi vite que possible d'une épreuve de connaissances permettant aux candidats de valoriser leurs acquis et de faire la démonstration qu'ils disposent d'un socle de connaissance suffisant pour bénéficier d'une scolarité au sein d'un IRA.

**Pour le jury, le président,**



**Edouard LEROY**

## ANNEXE

## TABLEAUX STATISTIQUES

## Nombre d'inscrits et postes offerts

Concours	2024			2025		
	externe	interne	3ème concours	externe	interne	3ème concours
Postes offerts	102	60	18	84	49	15
Inscrits	795	452	85	995	555	105

## Résultats de l'admissibilité 2025

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Présents écrits	578	375	58
Admissibles	<b>233</b>	<b>105</b>	<b>26</b>
Barre d'admissibilité sur 20	10,64	10,7	10,75
% admissibles	40,3 %	28 %	44,8 %
Note du 1 <sup>er</sup> admissible sur 20	19,54	17,59	17,75

## Résultats de l'admission 2025

	Concours externe	Concours interne	3ème concours
Admissibles	233	105	26
Présents oral	<b>212</b>	<b>94</b>	<b>23</b>
Barre d'admission	13,12	11,36	11,33
% admis liste principale	39,6 %	52,1 %	62,2 %
Note la plus haute (entretien avec le jury)	18,88	17,83	19
Moyenne du 1 <sup>er</sup> admis (épreuve écrite + orale)	19,04	17,01	18,48
Nombre de lauréats sur liste principale	84	49	15
Nombre de lauréats sur liste complémentaire	16	5	1

## Répartition par sexe 2025

### CONCOURS EXTERNE

Critères	Inscrit		Présent Admissibilité		Admissible		Présent Admission		Admis LP		Admis LC		Non Admis	
TOTAL	995		578		233		212		84		16		112	
Homme	368	36,98%	236	40,83%	86	36,91%	80	37,74%	31	36,90%	7	44%	42	37,50%
Femme	627	63,02%	342	59,17%	147	63,09%	132	62,26%	53	63,10%	9	56%	70	62,50%

### CONCOURS INTERNE

Critères	Inscrit		Présent Admissibilité		Admissible		Présent Admission		Admis LP		Admis LC		Non Admis	
TOTAL	555		375		105		94		49		5		40	
Homme	144	25,95%	96	25,60%	28	26,67%	23	24,47%	14	28,57%	0	0	9	22,50%
Femme	411	74,05%	279	74,40%	77	73,33%	71	75,53%	35	71,43%	5	1	31	77,50%

### 3<sup>ème</sup> CONCOURS

Critères	Inscrit		Présent Admissibilité		Admissible		Présent Admission		Admis LP		Admis LC		Non Admis	
TOTAL	105		58		26		23		15		1		7	
Homme	38	36,19%	19	32,76%	8	30,77%	8	34,78%	5	33,33%	0	0	3	42,86%
Femme	67	63,81%	39	67,24%	18	69,23%	15	65,22%	10	66,67%	1	1	4	57,14%